



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 juin 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés

#### Conclusions sur les enfants et le conflit armé à Sri Lanka

1. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 9 février 2007, le Groupe de travail a examiné un rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé à Sri Lanka (S/2006/1006). La Représentante spéciale du Secrétaire général a fait un exposé introductif et son Conseiller spécial a rendu compte de son récent séjour à Sri Lanka. Le Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies a participé au débat qui a suivi.
2. Les échanges de vues qui ont eu lieu entre les membres du Groupe de travail sont résumés ci-après.
3. Les membres du Groupe de travail ont remercié le Secrétaire général pour le rapport qu'il avait établi en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, et ont souligné que le Groupe de travail devait examiner les recommandations y figurant en ayant à l'esprit les termes de son mandat.
4. Le Groupe de travail a remercié le Gouvernement sri-lankais de sa coopération.
5. De vives préoccupations ont été exprimées au sujet des informations figurant notamment dans les rapports successifs du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, dont il ressort que les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) continuent d'enlever, de recruter et d'exploiter des enfants, en dépit des engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Plan d'action de mars 2003 pour les enfants touchés par la guerre. Quelques enfants seulement ont été libérés, alors que les LTTE se sont engagés à libérer tous ceux qu'ils ont intégrés à leurs rangs. De plus, une recrudescence des enlèvements et recrutements d'enfants a été constatée récemment. En l'état actuel des choses, les LTTE demeurent la partie principalement responsable des violations graves dont sont victimes les enfants pris dans le conflit armé qui sévit à Sri Lanka.
6. De vives préoccupations ont aussi été exprimées au sujet des informations dont il ressort que la faction Karuna s'est mise récemment à enlever et recruter des enfants dans la région est, et que cette pratique va s'intensifier.
7. Des inquiétudes ont en outre été exprimées quant au fait que la faction Karuna enlève des enfants dans des régions censées être sous le contrôle du Gouvernement sri-lankais, ce qui pose la question de l'éventuelle complicité de certains éléments



des forces de sécurité. À ce propos, la responsabilité qui incombe au Gouvernement sri-lankais de mettre fin à l'impunité a été soulignée, et le Gouvernement a été invité à donner suite à son engagement d'enquêter sur les allégations selon lesquelles certains éléments de ses forces de sécurité participeraient à des enlèvements d'enfants

8. Le Représentant permanent de Sri Lanka a réaffirmé l'engagement pris par son gouvernement de coopérer pleinement avec la communauté internationale et le Groupe de travail en vue de mettre fin aux violations et aux sévices dont sont victimes les enfants pris dans le conflit. Il a réaffirmé la politique de tolérance zéro à l'égard du recrutement et de l'exploitation d'enfants par les parties au conflit armé. Le Représentant permanent a noté que, selon le rapport du Secrétaire général, les LTTE sont la partie principalement responsable des violations et des sévices dont sont victimes les enfants pris dans le conflit, tels que l'enlèvement, le recrutement et l'exploitation. Il a réaffirmé la position de son gouvernement sur l'application des recommandations du Secrétaire général, exposée dans un aide-mémoire adressé au Président du Groupe de travail. Tout en émettant des doutes quant à la fiabilité des sources d'information, le Représentant permanent a indiqué que son gouvernement ferait le nécessaire pour que des enquêtes soient ouvertes sur les allégations portées contre certains éléments de ses forces de sécurité au sujet de l'enlèvement et du recrutement d'enfants par la faction Karuna. Il a indiqué aussi que le Gouvernement sri-lankais entendait tout mettre en œuvre pour faciliter la réadaptation et la réinsertion des enfants soldats échappés des groupes armés, et qu'il avait à cette fin établi une nouvelle législation.

9. À la suite de la réunion, conformément aux règles applicables du droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1612 (2005), le Groupe de travail du Conseil de sécurité est convenu de ce qui suit.

#### **Déclarations publiques du Président au nom du Groupe de travail**

10. Le Groupe de travail est convenu d'adresser des messages aux parties au conflit, sous la forme de déclarations publiques faites en son nom par son président :

##### *Aux dirigeants des LTTE*

a) *Appelant leur attention* sur le fait que le Conseil de sécurité a reçu un rapport du Secrétaire général daté du 20 décembre 2006 sur les enfants et le conflit armé à Sri Lanka (S/2006/1006), dont il ressort notamment que les LTTE continuent d'enlever, de recruter et d'exploiter des enfants et que ces pratiques vont s'intensifiant, au mépris des engagements qu'ils ont souscrits en acceptant le Plan d'action de mars 2003 pour les enfants touchés par la guerre;

b) *Condamnant énergiquement* leur persistance à recruter des enfants soldats, ainsi que toutes les violations et tous les sévices dont des enfants sont victimes de leur fait;

c) *Engageant* les dirigeants des LTTE :

i) À mettre immédiatement un terme à l'enlèvement, au recrutement et à l'exploitation d'enfants de moins de 18 ans, et à libérer ceux qu'ils ont intégrés à leurs rangs, conformément aux obligations qu'ils ont souscrites en vertu du Plan d'action de mars 2003;

- ii) À prendre immédiatement, et en toute transparence, des dispositions avec l'UNICEF en vue de la libération de tous les enfants soldats et de la vérification de leur démobilisation;
- iii) À cesser immédiatement de transférer les enfants démobilisés au Centre d'apprentissage et de formation professionnelle, et à les rendre immédiatement à leur famille comme le prévoit le Plan d'action;
- iv) À coopérer avec l'UNICEF en lui communiquant des informations et en permettant à ses représentants d'accéder librement aux camps militaires des LTTE en vue de mettre un terme aux violations et aux sévices dont sont victimes les enfants;
- v) À reconnaître et garantir la neutralité, en tant que zones refuges, des écoles, des hôpitaux et des institutions religieuses se trouvant dans les régions touchées par le conflit, et à en assurer la sécurité;
- vi) À garantir immédiatement la liberté et la sécurité d'accès du personnel des organismes humanitaires à tous les secteurs contrôlés par les LTTE;

d) *Soulignant* que :

- i) Si, dans les mois qui viennent, le Secrétaire général, rendant compte de la suite donnée par les LTTE à ce message, indique que des progrès notables ont été faits, le Groupe de travail s'attendra à trouver confirmation que ces progrès n'ont pas été sans lendemain dans le prochain rapport périodique sur les enfants et le conflit armé à Sri Lanka;
- ii) Si, en revanche, il s'avère dans les prochains mois que les LTTE n'ont pas donné une suite positive à ce message ou ne respectent pas leurs engagements, ou faillissent aux obligations qui sont les leurs en vertu du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1612 (2005), des mesures supplémentaires pourraient être prises;

*Aux dirigeants du Tamil Makkal Viduthalai Pulligal et de son aile militaire, la faction Karuna*

e) *Condamnant énergiquement* la faction Karuna pour s'être mise récemment à recruter et exploiter des enfants, et pour toutes les autres violations et tous les autres sévices dont des enfants sont victimes de son fait;

f) *Engageant* la faction Karuna :

- i) À mettre immédiatement un terme à l'enlèvement, au recrutement et à l'exploitation d'enfants de moins de 18 ans, conformément aux engagements qu'ils ont pris devant la Représentante spéciale du Secrétaire général et son Conseiller spécial;
- ii) À coopérer avec l'UNICEF, à titre prioritaire, en vue de la libération de tous les enfants intégrés dans les rangs de la faction Karuna, de l'établissement d'un dispositif transparent de vérification prévoyant notamment l'accès aux camps militaires de la faction Karuna, et de la mise en place, avec l'UNICEF, d'un système de vérification des âges, et à empêcher à l'avenir tout recrutement illicite;

- iii) À reconnaître et garantir la neutralité, en tant que zones refuges, des écoles, des hôpitaux et des institutions religieuses se trouvant dans les régions touchées par le conflit et à en assurer la sécurité;
- iv) À garantir immédiatement la liberté et la sécurité d'accès du personnel des organismes humanitaires à tous les secteurs qui sont sous leur contrôle.

#### **Recommandations à l'intention du Conseil de sécurité**

11. Le Groupe de travail est convenu de recommander au Président du Conseil de sécurité d'envoyer une lettre au Secrétaire général, le priant de présenter, le 31 octobre 2007 au plus tard, un rapport sur les enfants et le conflit armé à Sri Lanka, qui traitera en particulier de la suite donnée par les parties aux messages du Président du Groupe de travail.

#### **Lettres du Président du Groupe de travail**

12. Le Groupe de travail est convenu d'envoyer des lettres de son Président :

##### *Au Gouvernement sri-lankais*

- a) *Notant avec satisfaction* :
  - i) Que le Gouvernement sri-lankais a pris sans tarder l'initiative de mettre sur pied un système de surveillance et d'information sur les enfants et le conflit armé à Sri Lanka, et qu'il a par la suite coopéré assidûment avec le Groupe de travail;
  - ii) Qu'il a participé en février 2007 à la conférence organisée à Paris sur le thème « Libérer les enfants de la guerre »;
  - iii) Qu'il s'est engagé à suivre une politique de tolérance zéro à l'égard du recrutement et de l'exploitation d'enfants par les parties au conflit armé, et que, dans cet esprit, il a pris l'engagement d'enquêter sur les allégations portées contre certains éléments de ses forces de sécurité;
- b) *Engageant* le Gouvernement sri-lankais :
  - i) À tout mettre en œuvre pour faciliter le fonctionnement du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés institué en application de la résolution 1612 (2005), notamment en envisageant de répondre favorablement aux propositions du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme tendant à ce que des fonctionnaires du Haut-Commissariat fassent partie de l'équipe chargée au Sri Lanka de la mise en œuvre du mécanisme;
  - ii) À concrétiser, à titre prioritaire, l'engagement qu'il a pris de diligenter une enquête approfondie et impartiale sur les allégations selon lesquelles certains éléments des forces de sécurité sri-lankaises seraient complices des enlèvements et des recrutements illicites d'enfants auxquels procède la faction Karuna, en veillant durant l'enquête à ce que plaignants et témoins soient à l'abri des représailles que l'une quelconque des parties pourrait tenter d'exercer;

- iii) À faire en sorte que la police et les forces de sécurité sri-lankaises procèdent à des enquêtes approfondies à la suite de toutes les plaintes portant sur des enlèvements d'enfants, en vue de mettre fin à l'impunité des coupables;
- iv) À obtenir la libération et le retour dans leur famille de tous les enfants enlevés par la faction Karuna;
- v) À reconnaître et garantir la neutralité, en tant que zones refuges, des écoles, des hôpitaux et des institutions religieuses se trouvant dans les régions touchées par le conflit, et à en assurer la sécurité;
- vi) À garantir immédiatement la liberté et la sécurité d'accès du personnel des organismes humanitaires à tous les secteurs sur lesquels il exerce son contrôle;
- vii) À faire en sorte, dans le cadre de la nouvelle législation qu'il a établie, que tous les enfants libérés bénéficient des services de protection, de réadaptation et de réinsertion, en prêtant une attention toute particulière aux besoins des filles;
- viii) À envisager de devenir partie au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants;

*À la Banque mondiale et aux donateurs*

c) *Leur demandant* de soutenir l'action de l'UNICEF et des autres organismes compétents en vue de renforcer la capacité du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, notamment en apportant à la Commission sri-lankaise des droits de l'homme et à l'Office national de protection de l'enfance le financement dont ils ont besoin;

*À l'UNICEF*

d) *Prenant acte avec satisfaction* des efforts que l'UNICEF fait pour engager le dialogue avec toutes les parties concernées, et l'invitant à poursuivre ses démarches auprès des LTTE et de la faction Karuna en vue d'obtenir rapidement la mise en œuvre de plans d'action pour la libération de tous les enfants intégrés dans leurs rangs ou internés dans des camps ou des centres, loin de leur famille.